



15^{ème} Tournoi Jean VEYRINAS

dimanche 17 février 2013

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (tournoi B)

Article 1 : Le club d'échecs d'Aigrefeuille sur Maine dénommé Échiquier de Sèvre et Maine organise le dimanche 17 février 2013 le 15^{ème} trophée Jean Veyrinas.

Ce tournoi est réservé aux jeunes joueurs (benjamins et moins âgés) titulaires d'une licence A ou B valable pour la saison en cours ayant un classement Elo rapide inférieur ou égal à 1300. Il est limité aux 60 premiers joueurs ayant réglé leur inscription.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE (congrès de Dresden – novembre 2009). Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille).

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription avant 9h15 (dans la limite de 60 joueurs). Tout joueur dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : Le tournoi se jouera en 8 rondes. Chaque joueur disposera de 15 minutes pour jouer sa partie. A la fin de la partie, les deux joueurs lèvent le doigt afin de communiquer le résultat à un arbitre présent.

Article 4 : Les rondes démarreront aux heures suivantes : ronde 1 à 10h00 ; ronde 2 à 10h50 ; ronde 3 à 11h40 ; ronde 4 à 13h30 ; ronde 5 à 14h20 ; ronde 6 à 15h20 ; ronde 7 à 16h10 ; ronde 8 à 17h10. Remise des prix à 18h15.

Article 5 : Les droits d'inscription sont de 3 €.

Les joueurs ayant réglé leur droit par avance seront automatiquement appariés pour la ronde 1.

Des coupes et médailles viendront récompenser les participants.

Article 6 : Les départages suivants seront appliqués : **Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.**

Article 7 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide.

Article 8 : La responsable de l'organisation est Madame Sandrine Lucas. L'arbitre principal est Monsieur Didier Fretel (Arbitre Fédéral 2).

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée. **Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.**

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

**L'arbitre principal
Didier Fretel**

**L'organisatrice
Sandrine Lucas**

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.